

**COMPTE RENDU DE LA TENUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 13 FEVRIER 2019**

Etaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	
Auvers sous Montfaucon	POUCE Gérard	
Avéssé	GERBAULT Gaëtan	
Brains sur Gée	VEAU Laurent	GAVALAND Olivier
Brûlon	VANNIER Gilbert	BERNIER Gisèle
Brûlon	CHAUVEAU Cécile	
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	
Chassillé	LEGENDRE Michel	
Chemiré en Charnie	COUTELLE Michel	
Chevillé	LORNE Fabien	
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	CHOPLIN Ludovic
Coulans sur Gée		
Crannes en Champagne	DALIBARD Pierre	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	L'HOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	LETEIL Guillaume
Longnes		
Loué	CROYEAU Dominique,	VEAUDECENNE Marie-Laure
Loué	PLANTAIS Gérard	COUILLARD Maud
Loué	CHEVALLIER Laurent	
Maigné		
Mareil en Champagne	ROGUET Jean-Claude	
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis	AUTRET Marie-Madeleine
Noyen sur Sarthe	GALATI Chantal	
Pirmil		
Poillé sur Vègre	PLONCARD Danièle	
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	PIOGER Fernand	LELIEGE Michel
St Ouen en Champagne	GUERRIAU Dominique	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé		CHAILLOU Jacques
Tassillé	VALLÉE Gaëtan	
Vallon sur Gée	PARIS Dany	
Viré en Champagne		MONNIER Gaëtan

Absents excusés :

Amné en Champagne	RENOUX Stephen
Brûlon	COUDREUSE Daniel (pouvoir à VANNIER Gilbert)
Chantenay-Villedieu	DE SAINT PRIEST Thierry
Coulans sur Gée	MORCHOISNE Irène, PAQUIER Lucie

Longnes	PINEDO Bernadette
Maigné	LUCAS Régis
Noyen sur Sarthe	JARRIE Lionel (Pouvoir à AUTRET Marie-Madeleine), OGE Véronique, LANCELEUR Alain
Pirmil	LAGNEAU-DERET Gaël, SIETTE André
Poillé sur Vègre	LAMBERT Isabelle (Pouvoir à PLONCARD Danièle)
Tassé	LEMERCIER Catherine (remplacée par suppléant)
Vallon sur Gée	DROUIN Michel (Pouvoir à PARIS Dany)
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine (remplacée par suppléant)

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, nomme Marie-Laure VEAUDECRENNE, secrétaire de séance.

Il demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 11<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne
- Panne sur véhicule de la cuisine centrale

Le Conseil Communautaire, après approbation de la modification de l'ordre du jour, approbation des procès-verbaux des deux précédentes séances, à l'unanimité, examine les questions inscrites.

### **INTERVENTIONS ENEDIS**

Messieurs DAGUET et JOUANGUY présentent l'entreprise ENEDIS en Sarthe.

Le grand principe fondateur d'ENEDIS est de maintenir la solidarité territoriale : un coût identique sur tout le territoire national.

Un rappel sur les différents acteurs sur ce secteur :

- Production de l'électricité : ouverture à la concurrence
- Transport de l'électricité : monopole de la Régie de Transport de l'Electricité
- Distribution de l'électricité : ENEDIS
- Fourniture de l'électricité : Fournisseurs différents

Les missions d'ENEDIS :

- ✓ Exploiter et moderniser le réseau
- ✓ Accompagner les collectivités
- ✓ Piloter le réseau
- ✓ Dépanner sur le réseau
- ✓ Comptabiliser les consommations
- ✓ Raccorder les clients au réseau

Pour information, 34 millions d'euros sont investis annuellement par ENEDIS. En sarthe, le réseau se décompose en 70 % de lignes enfouies et 30 % de lignes aériennes.

#### Les objectifs d'ENEDIS :

- ✓ Maintenir une proximité de terrain
- ✓ Répondre aux nouveaux usages
- ✓ Participer à la transition énergétique
  - Actuellement 5 400 installations d'énergie renouvelable sont situées en sarthe, soit 2,7 % de la production totale)
- ✓ Développer l'autoconsommation collective
  - Production et consommation locales
- ✓ Développer les techniques de communication et d'information sur l'avenir de l'énergie et les modes de consommation

#### Les autorités de tutelle :

- Commission de Régulation de l'Energie
- Département (Investissements à hauteur d'un million par an)
- Pouvoirs publics

#### Les formations :

Des possibilités de formations à destination des élus et des agents en partenariat avec l'association des maires. M. DAGUET se tient à disposition des élus pour tout renseignement.

#### Le déploiement du compteur LINKY :

135 000 compteurs ont déjà été déployés en Sarthe. La couverture totale sera effective en 2021.

M. le Président remercie MM. JOUANGUY et DAGUET pour leur présentation.

### **ENQUETE PUBLIQUE SUR DES IMPLANTATIONS EOLIENNES**

Une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation présentée par la société d'Exploitation Eolienne MAIGNE SASU en vue d'exploiter une installation comprenant cinq éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Chemiré le Gaudin et Maigné.

Un vote à main levée est réalisé sur l'avis à rendre pour une implantation d'éoliennes sur la commune de Maigné et la commune de Chemiré le Gaudin.

42 votants

06 vote Contre      10 Abstentions      26 votes Pour

Le conseil communautaire émet un avis favorable. **Délibération n°13-02-2019-01**

## **COMPETENCE SANTE**

### Résultat de la consultation pour la réalisation d'un audit

La consultation sur la réalisation d'un audit a été lancée en fin d'année 2018 avec une tranche ferme sur le diagnostic et le projet de santé et une tranche conditionnelle sur la réalisation d'un préprogramme.

Deux cabinets d'études ont répondu. Les critères d'attribution des offres sont les suivants :

Valeur technique : 50 points  
Montant des prestations : 40 points  
Références : 10 points

L'analyse a donné le résultat suivant :

	<u>Cabinet ADOPALE (PARIS)</u>	<u>Cabinet VAA Conseil (LYON)</u>
Valeur technique :	48 points	50 points
Montant des prestations :	24,75 points	40 points
Références :	10 points	10 points

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet VAA Conseil.

Il est ensuite procédé à un vote à main levée sur la réalisation de l'audit.

42 votants  
40 votes Pour      02 abstentions

Le conseil communautaire décide de retenir le cabinet VAA Conseil. **Délibération n°13-02-2019-02**

Il est possible de solliciter la Région pour un soutien financier sur ce type d'étude. Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend une délibération en ce sens. **Délibération n°13-02-2019-03**

## **FINANCES**

### Extension de garantie d'emprunt

La communauté de communes a accordé une garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux.

Le bailleur social « Mancelle d'Habitation » a répondu favorablement à une sollicitation de la Caisse des Dépôts et Consignations sur l'allongement de la durée de certains de ses emprunts. Le montant restant garanti s'élève  $226\,383,02 \text{ €} \times 20 \% = 45\,276,60 \text{ €}$ .

Les emprunts garantis (à compter de 1999) ont été affectés à la construction de logements sociaux sur la commune de Coulans sur Gée.

La durée résiduelle de la garantie d'emprunt était de 14 ans (fin en 2032), elle est rallongée de 10 ans, soit jusqu'en 2043.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la prolongation de la garantie d'emprunt.  
**Délibération n°13-02-2019-04**

#### Versement des attributions de compensation

Par suite de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique au 1er janvier 2016, le conseil communautaire fixe annuellement le montant des attributions de compensation à verser aux communes.

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, reconduit le montant des attributions de compensations pour 2019 pour un montant total de **2 237 040,16 euros**. **Délibération n°13-02-2019-05**

### **LOCATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

#### Révision des tarifs pour l'année 2019

Une nouvelle tarification est présentée avec une gratuité par an pour les associations. Les élus demandent le nombre d'associations potentiellement concernées ? Une réponse sera apportée.

Les coûts de fonctionnement de l'espace Vègre et Champagne s'élèvent à environ 25 000 euros par an et environ 20 000 euros annuels pour la Longère.

Une gratuité augmenterait la charge financière résiduelle.

Plusieurs élus s'inquiètent de l'impact de cette proposition de gratuité qui risquerait de déposséder les communes en termes de location, mais aussi de l'impossibilité pour nombre d'associations de ne pouvoir bénéficier de cette gratuité, selon les réservations de salles.

Devant le nombre de questions soulevées, la commission va retravailler sur ce sujet et faire de nouvelles propositions.

### **ENFANCE JEUNESSE**

#### Règlement intérieur des accueils de loisirs

Le règlement s'applique à toutes les familles qui souhaitent inscrire des enfants, soit le mercredi, soit pendant les vacances scolaires.

Les inscriptions sont désormais dématérialisées, le paiement en ligne fait l'objet d'un travail de préparation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le règlement des accueils de loisirs pour le mercredi (**Délibération n°13-02-2019-06**) et pour les vacances scolaires (**Délibération n°13-02-2019-07**).

#### Restructuration du service et transfert de personnel

Une agente de la communauté de communes est actuellement affectée pour 21 % de son temps de travail (temps complet) sur le service des accueils de loisirs.

Les commissions « Enfance Jeunesse » et « Sport » ont échangé et convenu de son affectation à 100 % sur le service sport.

Le conseil communautaire prend acte de cette mutation interne.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### Création de poste en lien avec la restructuration du service des accueils de loisirs

Il est proposé la création d'un poste d'animateur pour le remplacement de l'agente affectée au service sport, à hauteur de 28 heures hebdomadaires. Les missions seront consacrées à la direction sur site, à l'animation les mercredis et pendant les vacances scolaires.

#### Création de postes pour les mercredis pendant la période scolaire

Il est demandé la création de trois postes d'animateur (10h par semaine) pour les mercredis pendant la période scolaire.

#### Création de postes pour les mercredis pendant la période scolaire

Le Conseil Communautaire accepte la création des postes proposés précédemment. **Délibération n°13-02-2019-08.**

#### Avancement de grade

Cette question sera reportée au conseil communautaire du mois de mars 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Information sur la réunion des maires

Le Conseil Régional, par le biais de ses représentants à l'antenne du Mans, est venu présenter les différentes actions sur le territoire, notamment sur les aides économiques, l'emploi et le transport.

Des échanges ont ensuite eu lieu sur la prise en charge du piégeage et de la destruction des nuisibles. L'organisme POLLENIZ se restructure avec le recrutement d'un technicien pour travailler avec les communes.

Un bilan sur les actions de communications a été présenté. Des débats ont eu lieu sur la reprise au niveau de la présidence et de la direction de la communication externe.

#### Projet de signalétiques sur le territoire de la communauté de communes

Des propositions sont faites sur l'identification des zones et des équipements communautaires.

Les couleurs et pictogrammes seront retravaillés par les services de la communauté de communes, en collaboration avec les élus suivants : Mmes PLONCARD, GALATI, BERNIER, MM BRIFFAULT et VANNIER.

De nouvelles présentations seront ensuite faites devant l'assemblée communautaire.

### **POINTS RAJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR**

#### 11<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Le 11<sup>ème</sup> programme est entré en vigueur en janvier 2019 avec les effets suivants :

- Réduction des subventions : animation entrant dans l'aide à la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs.
- Dépense éligible plafonnée : 8 500 € (travaux et étude)
- Forfait de 600 € pour la collectivité (par ANC réhabilité, maximum 30 installations réhabilitées par an)
- Subvention pour les usagers : diminution de 60% à 30 %, (plafond et conditions d'éligibilité inchangés), soit 2 550 euros d'aide maximum
- Versement des aides en fonction des disponibilités financières et des priorités de l'agence de l'eau.

Le Conseil communautaire sollicite la signature d'un avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2021. **Délibération N° 13-02-2019-09**

#### Panne sur véhicule de la cuisine centrale

Le véhicule frigorifique utilisé pour les livraisons a connu une avarie importante, nécessitant le remplacement du moteur, malgré un faible kilométrage (73 000 kms).

Le conseil communautaire émet un avis favorable à une recherche de moteur d'occasion. S'il est possible de recourir contre le constructeur, les démarches seront engagées.

## **QUESTIONS ORALES**

### *Environnement*

Un usager a sollicité la commune de Saint Pierre des Bois sur l'accès aux bornes destinées aux déchets par les usagers en situation de handicap.

La commission environnement va étudier les possibilités d'aménagement.

### *Interventions extérieures*

Il est demandé de réduire le temps d'intervention de tiers extérieurs en séance.

### *Transfert de compétences*

Plusieurs communes sollicitent la représentation au vote de la prise de compétence sur le **Plan Local d'Urbanisme** intercommunal. La question de blocage des **Plans Locaux d'Urbanisme** communaux est également posée, s'il y a transfert.

Cette question fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour et épuisé, la séance est levée à 23h00.